

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

D'emplacement de Camping-Caravaning d'Hébergement Locatif

Au camping Park er Lann, vous pourrez vous reposer de vos journées découvertes, d'activités nautiques, équestres ou des multiples animations et festivités proposées à l'extérieur du camping, dans un cadre de tranquillité et de convivialité où le calme est exigé.

Notre camping s'adresse aux personnes calmes et désireuses de se reposer sur la presqu'île. Notre structure et l'esprit de calme, de tranquillité que nous proposons, ne nous permettent pas d'accueillir les groupes. Silence total de 23 h 00 à 7 h 00.

« Le silence de chacun assurera le repos de tous ». Bruyants et nombreux s'abstenir.

* Toute location est nominative et ne peut en aucun être cédée ou sous louée.

Les réservations s'effectuent du samedi au samedi. Arrivée entre 16 heures et 19 heures. Départ entre 8 heures et 10 heures sur RDV. Toute arrivée avant la date et heure prévue expose le vacancier à ne pouvoir occuper l'installation retenue, sauf accord préalable avec la direction du camping.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas admis.

"Pour des raisons évidentes de sécurité (piscine, évacuation possible du terrain de camping en cas d'alerte météo ...) ou de santé (hospitalisation éventuelle pendant le séjour...) les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas admis. En outre, le terrain de camping **Park er Lann** n'est pas habilité, au sens du décret n°2002-883 du 3 mai 2002 **relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs**, à assurer des séjours collectifs ou individuels hors du domicile familiale de mineurs de moins de 18 ans, non accompagnés de leurs administrateurs légaux".

* Les animaux sont interdits dans les hébergements locatifs.

Ils sont tolérés sur les emplacements de camping-caravaning, aux conditions suivantes :

- Présentation de certificats de vaccination le jour de l'arrivée,
- Tenue en laisse obligatoire,
- Accès aux sanitaires, à la piscine et bar interdit,
- Interdiction de les laisser seuls.

- Les animaux des visiteurs ne sont pas autorisés sur le camping.

*Les feux et barbecues sont interdits, des barbecues collectifs sont à votre disposition sur le camping.

*Toute personne venant vous rendre visite doit être déclarée au bureau et doit s'acquitter du tarif en vigueur de 3,15 € sans accès à la piscine. Ils doivent stationner leur véhicule à l'extérieur du camping.

*La piscine et l'aire de jeux sont exclusivement réservées aux clients du camping.

Les enfants mineurs jouent et se baignent sous la responsabilité de leurs parents.

* **Conditions de séjour en CAMPING-CARAVANING.** Formulaire assurance annulation (facultatif)

La location ne devient effective qu'après l'accord, et après réception d'un versement correspondant à un acompte 80 € + 20 € de frais de dossier pour une réservation d'une durée minimum de 8 jours et pour un maximum de 5 personnes par emplacement.

La nuitée se compte à partir de 12h30 le jour de l'arrivée jusqu'au lendemain 11h30. **Aucune entrée et sortie entre 12 h 00 et 15 h.**

Le séjour en camping-caravaning doit être intégralement réglé à l'arrivée.

La taxe de séjour par jour et par personne de 13 ans et plus s'élève à 0,40 €.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

En l'absence de message écrit du client, précisant qu'il a du différer la date de son arrivée, l'emplacement réservé deviendra disponible 24 h après la date d'arrivée prévue dans le contrat de location.

Le nombre de personnes séjournant sur l'emplacement ne devra en aucun cas être supérieur à celui indiqué lors de l'arrivée.

CAUTION : Une caution de 20 € est demandée le jour de l'arrivée pour le badge d'entrée et l'entretien de votre emplacement. Celui-ci et aux abords immédiats doivent être laissés en parfait état.

***Conditions de réservation en MOBIL-HOME et BUNGALOW Toilé.** Formulaire assurance annulation (facultatif)

La location ne devient effective qu'après l'accord, et après réception d'un versement correspondant à un acompte de 25% du prix du séjour + 20 € de frais de dossier.

La taxe de séjour par jour et par personne de 13 ans et plus s'élève à 0,40 €.

Le solde du séjour en hébergement locatif doit être intégralement réglé 30 jours avant la date d'arrivée.

ATTENTION : passé ce délai, le règlement non effectué, votre réservation sera annulée et votre acompte + frais seront non remboursables.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou un départ anticipé. Toute arrivée doit se faire avant 19 h 00. Un RDV sera pris entre 8 h 00 et 10 h 00 pour l'inventaire de départ.

En l'absence de message écrit du client, précisant qu'il a du différer la date de son arrivée, l'hébergement locatif deviendra disponible 24 h après la date d'arrivée prévue dans le contrat de location.

CAUTION : Par hébergement, il vous sera demandé le jour de l'arrivée une caution de 250 € pour le matériel et une caution de 80 € pour le ménage qui vous seront restituées, par courrier, 3 jours après votre départ, déduction faite des éventuels préjudices (dégradation du matériel, pertes et vices cachés).

A votre arrivée, vous devez contrôler l'inventaire de l'hébergement locatif et nous informer au plus tard dans la matinée qui suit votre arrivée de toute anomalie constatée. Passé ce délai, il ne pourra plus en être tenu compte. Le nettoyage est à la charge du locataire, la location doit être laissée en parfait état à l'intérieur et aux abords immédiats si besoin était, il serait retenu la caution de 80 € (ou plus) pour le nettoyage.

Pour toutes les locations, en aucun cas le nombre de personnes ne devra dépasser celui indiqué dans le contrat de location même pour une nuit. Il est interdit d'installer une tente sur le jardin de l'hébergement locatif, un seul véhicule par emplacement. Les campings cars ne sont pas autorisés sur les emplacements locatifs.

ANNULATION de réservation : toute annulation doit être faite par lettre recommandée. Nous ne pouvons être responsables si cette annulation se fait par courrier normal.

En cas d'annulation, Il vous sera retenu, ou vous restez devoir :

- Les frais de dossier, quelque soit la date d'annulation
- A titre d'indemnité de rupture de contrat, les montants indiqués ci-dessous, en fonction de la date d'annulation par rapport à la date prévue d'arrivée :
- Annulation plus de 30 jours avant l'arrivée : l'acompte sur la location
- Annulation moins de 30 jours avant l'arrivée : le montant total de la location.

Un bulletin d'inscription assurance annulation (facultatif) vous est proposé ci-dessous.

* il appartient au locataire d'être assuré en responsabilité civile. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc., et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du locataire.

*Contrôle et sécurité : L'accès au camping étant réservé à notre seule clientèle, un contrôle pourra être effectué à tout moment.

* Le règlement est affiché au bureau. Toute personne pénétrant sur le camping est tenue de le respecter.